

Conseil Municipal du 26 juin 2023

à 18h00

N°ordre 15  
N° identifiant 2023-0141

**Titre** Attribution de subvention aux structures œuvrant dans le domaine la démocratie, de la citoyenneté et du fonctionnement institutionnel - Pimms

Rapporteur(s) Mme Alexandra DUVAL  
Date de la convocation 20/06/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY  
Secrétaire(s) de séance Robert ROCHAUD

**PJ.**  
Tableau de subvention

Membres en exercice 0  
Quorum 27

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants \_\_\_\_\_ Mandataires \_\_\_\_\_

Observations

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Ressources Direction Assemblées - Juridique
------------------	--

La ville de Poitiers reconnaît la richesse et la diversité des acteurs locaux ainsi que leur contribution au développement du territoire au travers des activités et des projets qu'ils mettent en œuvre.

Il vous est proposé de verser une subvention au Point d'information médiation multiservices (Pimms) pour un montant de 4 000 €. Elle s'inscrit dans le domaine **Soutien à la citoyenneté et à la vie associative**.

Elle a pour objet : d'accompagner et de favoriser l'accès du public aux services proposés par différents partenaires et actrices et acteurs du territoire. Détenteur de trois certifications (France services, Association française pour l'amélioration et le management de la qualité (Afaq) Médiation sociale et Point conseil budget), ses missions portent sur des démarches de type généraliste : information, Internet gratuit, orientation, conseil et accompagnement dans les démarches, actions de médiation numérique.

Les différents éléments relatifs au subventionnement de ces structures sont détaillés dans le tableau de présentation joint.

Cette délibération complète la délibération n° 14 (2023-0088) Attribution de subvention aux structures œuvrant dans le domaine de la démocratie, de la citoyenneté et du fonctionnement institutionnel. Cette dernière a été scindée pour permettre aux élus intéressés au titre du Pimms de la voter.

**Après examen de ce dossier, il vous est proposé :**

- **de donner votre accord conformément au tableau annexé sur l'attribution de la subvention**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet, notamment les conventions dont le modèle est annexé à la délibération n° 3 (2022-0037) du Conseil municipal du 7 mars 2022**
- **d'imputer la dépense conformément aux indications mentionnées dans le tableau annexé sauf modification expresse des données.**

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		Robert ROCHAUD

<b>RESULTAT DU VOTE</b>	
-------------------------	--

Mise en ligne le			
Date de réception en préfecture		Identifiant de télétransmission	
Nomenclature Préfecture	7.5	Subventions	